

PARCOURIR LA VILLE LE MARCHEUR ET LES TEMPLES À L'ÉPOQUE ROMAINE, QUELQUES PISTES DE RÉFLEXION

Audrey Bertrand

45

Tant les recherches sur l'insertion urbanistique des temples dans les villes romaines que celles sur l'organisation spatiale interne des lieux de culte sont riches de très nombreuses contributions. Sans prétendre à une synthèse difficilement envisageable, l'on dispose de nombreux travaux historiques qui soulignent ce qui fait la particularité des édifices religieux en tant qu'éléments du tissu urbain. Lieux inaugurés et consacrés, une frontière juridique les sépare des espaces profanes qui les jouxtent. Celle-ci est le plus souvent matérialisée architecturalement, par une simple barrière, un mur d'enceinte ou parfois un portique monumental¹. Des interdits pèsent sur ces espaces culturels dont l'accès obéit parfois à des règles strictes et contraignantes. Plusieurs motifs pouvaient justifier l'inaccessibilité partielle ou totale d'un temple, notamment pour des raisons liées à la spécificité des rituels qui s'y déroulaient ou à la personnalité de la divinité titulaire. Par exemple, les hommes ne pouvaient pénétrer dans le temple de *Bona Dea Fauna* à Rome et les femmes devaient rester à l'extérieur de l'*Ara maxima Herculis*. Le *mundus Cereris* semble, lui, n'avoir été ouvert que trois jours dans l'année². Autant d'études que de temples ayant existé à Rome seraient nécessaires. En revanche, au-delà des cas les plus particuliers, qui pouvaient justifier une fermeture quasi complète, la différenciation des espaces à l'intérieur des sanctuaires constitue un trait commun à tous et se révèle pour notre propos un élément d'enquête essentiel.

1

Pour une approche synthétique de la question (Gros, (1996) 2011: 97-99) et (Estienne, 2000: 155-175, 160).

2

Sur ces exemples et pour une étude plus large, voir (Càssola, 1970: 5-31).

Les différents espaces qui composent un lieu de culte ne sont pas tous soumis aux mêmes règles: hommes et dieux peuvent y cohabiter, chacun devant évoluer et agir dans les zones qui lui sont attribuées³. Le cas échéant, les portiques et l'*area* sont profanes, alors que le temple proprement dit est un espace consacré à la divinité, et ne peuvent le plus souvent y accéder que les desservants du culte. Ainsi, le temple de la Fortune Auguste à Pompéi présente-t-il les traces d'une grille qui barrait l'accès au podium (Van Andringa, 2009: 58, fig. 41). Ce sont donc les espaces profanes intégrés aux sanctuaires qui sont au cœur de la réflexion et permettent d'interroger les modalités selon lesquelles les marcheurs, les passants peuvent investir les lieux de culte. La perspective adoptée vise la manière dont les lieux de culte peuvent devenir partie prenante des multiples parcours urbains quotidiens, c'est-à-dire marcher dans la ville, y déambuler sans raison ou, au contraire, la parcourir animé d'un objectif précis. En amont d'une enquête de terrain sur la présence des marcheurs dans les sanctuaires, une approche théorique, fondée sur le traité d'architecture de Vitruve, permet d'offrir un premier aperçu des rapports qui peuvent exister entre les passants et les lieux de culte. Ensuite, le recours à un répertoire de sources plus larges, archéologiques, littéraires et épigraphiques, permettra de broser un tableau plus concret des interactions entre le marcheur et les sanctuaires dans la ville⁴.

3

Pour une étude complète sur la question de la répartition des espaces à l'intérieur d'un sanctuaire et leur degré d'accessibilité, voir (Scheid, 1995: 424-432) et (Scheid, 1996: 242-258).

4

À côté de quelques incursions en Italie, Rome constitue le cadre privilégié de cette étude, notamment en raison des renseignements fournis par les sources littéraires.

UNE APPROCHE THÉORIQUE: VITRUVÉ, LES TEMPLES ET LE MARCHEUR

Le *De architectura* est le seul traité d'architecture romain qui soit parvenu jusqu'à nous. De son auteur, Vitruve, on sait peu de choses. Il fut actif dans les décennies centrales du I^{er} siècle av. n.è., d'abord comme probable ingénieur militaire au service de Jules César (Corso, 1983: 49-69), puis comme architecte civile. On lui doit selon ses écrits la basilique construite sur le forum de *Fanum Fortunae*, une colonie romaine déduite par Octavien sur la côte Adriatique, où il aurait peut-être exercé une magistrature⁵ (*De architectura* (= *DA*), 5, 1, 6). Il finit sa vie à Rome, pensionné par l'empereur, à qui il dédie l'œuvre qu'il rédige alors, entre le milieu des années 30 et celui des années 20 pour la plus grande partie⁶. Quant au traité lui-même, se pose la question de sa nature et du statut qu'il faut lui donner. S'agit-il d'un manuel d'architecture ou d'une œuvre entièrement théorique? Les réponses que livre l'auteur lui-même sont multiples puisqu'il souhaite à la fois offrir à l'empereur la possibilité de porter un regard de connaisseur dans les opérations édilitaires qu'il entreprendra et fournir aux architectes l'équivalent d'un manuel. Parallèlement, son ambition est aussi d'écrire une

5

Sur la magistrature de Vitruve (Gros, 1994: 75-90). L'hypothèse avait déjà été avancée par (Brunt, 1980: 83).

6

C'est la conclusion à laquelle arrive l'édition la plus récente du texte établie par Pierre Gros (p. XXVIII-XXXII) et Philippe Fleury dans la Collection des Universités de France. *Contra* (Kessissoglou, 1993: 94) affirme que la rédaction s'est étendue jusqu'à la fin des années 20.

synthèse sur l'architecture pour un public scientifique cultivé (Gros, 1995: 995). Ce sont donc tout à la fois la finalité du traité et son caractère opératoire qui s'évaluent difficilement. Toutefois, le manque de clarté du texte et l'inapplicabilité de certaines prescriptions faites par Vitruve révèlent que celui-ci avait avant tout à cœur de rassembler une tradition, celle des architectes hellénistiques. Pour notre propos, la nature des liens qu'entretient le *De architectura* avec la réalité architecturale de Rome apparaît primordiale. L'examen du texte, et plus particulièrement des livres III et IV consacrés à l'architecture religieuse, offre une réponse claire: le texte de Vitruve est construit sans aucun doute sur la réalité architecturale de son époque. La plupart des édifices mentionnés dans les six premiers livres du traité sont antérieurs à la bataille d'Actium (31 av. n.è.), et l'étude du livre III, le plus riche en édifices cités, n'insère aucune donnée postérieure à l'année 23 av. n.è. Cela ne signifie pas que le *De architectura* présente un instantané photographique exhaustif des monuments romains contemporains, mais il n'en est pas moins ancré dans la réalité⁷ et beaucoup de ses réflexions sont fondées sur l'analyse du corpus édilitaire que l'architecte avait sous les yeux.

7

Pierre Gros signale qu'il est parfois difficile de distinguer les passages normatifs des passages descriptifs.

LE REGARD ET LE CORPS DU MARCHEUR

Dans quelle mesure Vitruve prend-il en compte le regard des passants dans les prescriptions architecturales et urbanistiques relatives aux lieux de culte? Le point de vue de celui qui déambule dans la ville influe-t-il sur la manière dont doivent être construits et aménagés les temples?

Les réponses à ces questions peuvent paraître à première vue évidentes. Le fait que l'aspect extérieur, l'esthétique des temples, soit considéré en tant que tel dans le traité vitruvien ne constitue pas en soi un élément remarquable, mais il est intéressant de déterminer la place qu'il lui accorde. Une concurrence s'établit avec d'autres exigences, pratiques et liturgiques d'une part, architecturales d'autre part, puisque l'ensemble du *De architectura* est soutenu par la nécessité de respecter les règles modulaires. À tout le moins, Vitruve doit-il élaborer une hiérarchie.

8

Eurythmia est uenusta species commodusque in compositionibus membrorum aspectus.

9

Decor autem est emendatus operis aspectus probatis rebus compositi cum auctoritate; également DA, I, 2, 6.

C'est d'abord à travers l'étude du champ lexical *species / aspectus* que se lit l'importance accordée par Vitruve à ce qui est vu, à ce que l'œil pourra contempler une fois l'édifice achevé. Dans la définition de l'architecture qu'il donne au livre I, l'architecte fait d'abord intervenir l'ordonnance et la disposition (DA, I, 2, 1-2), avant d'évoquer l'eurythmie qui fait déjà appel à l'œil⁸ (DA, I, 2, 3). La convenance, présentée après la symétrie, se définit elle aussi en rapport avec l'*aspectus*⁹ (DA, I, 2, 5). Tout au long des livres III

et IV, consacrés aux édifices sacrés, les notions d'*aspectus* et de *species* reviennent à de nombreuses reprises. Une présentation exhaustive des occurrences n'aurait ici guère d'intérêt. Elles se concentrent dans le chapitre 3 du livre III, consacré à la définition des différentes catégories de temples selon le rythme de leur colonnade périphérique. Celle-ci joue ainsi un rôle déterminant dans l'aspect général des édifices sacrés. Ainsi, les temples aréostyles, pour lesquels l'utilisation d'architraves en pierre ou en marbre est techniquement impossible, présentent-ils l'aspect « d'homme aux jambes écartées, à la tête trop lourde; ils paraissent bas, aplatis¹⁰ » (DA, III, 3, 5). Les temples eustyles présentent en revanche « un aspect élégant¹¹ » (DA, III, 3, 6). Revenant sur les édifices aréostyles un peu plus loin, Vitruve met en garde les architectes contre la possibilité que la colonne apparaisse frêle et maigre; même chose pour les temples pycnostyles¹² (DA, III, 3, 11). Parallèlement à ces exemples ponctuels, Vitruve formule à plusieurs endroits sa pensée sous la forme de trilogies résumant les exigences d'une construction. Celles-ci reviennent à plusieurs endroits du traité et, comme l'a souligné Pierre Gros, elles subissent des variations. Le rythme eustyle est celui qui répond à trois exigences, l'*usus*, la *species* et la *firmitas*. Quelques lignes plus loin, une autre trilogie est proposée: la *uenustas*, l'*usus*, l'*auctoritas*¹³ (DA, III, 3, 6, 1; III, 3, 6, 4). La « beauté » se retrouve bien parmi les objectifs poursuivis par l'architecte, pour les temples comme pour les autres édifices, mais il est difficile de lui assigner une place dans les hiérarchies changeantes que livrent les différents passages. En revanche, le rôle primordial de l'esthétique est révélé par l'importance accordée aux corrections optiques. Elles apparaissent en de nombreux passages des livres III et IV¹⁴; elles renforcent l'idée d'une nécessaire adaptation des règles modulaires, dont la beauté reste la finalité majeure, à ce que l'œil percevra. Ainsi, justifiant cette exigence, Vitruve résume-t-il en quelques formules la primauté du regard: « les erreurs de la vue, écrit-il, doivent être compensées par la réflexion théorique. [...] Le regard en effet cherche les agréments de la beauté, et si nous ne flattons pas son goût du plaisir par le jeu des proportions et les adjonctions modulaires [...] l'édifice renverra une image grossière et inélégante à ceux qui le contemplent¹⁵ » (DA, III, 3, 11-13). Signalons toutefois que le regard envisagé par l'architecte reste entièrement fixe: la contemplation ne s'accompagne d'aucun mouvement susceptible de faire des temples autre chose que des tableaux figés. Bien que le terme *species* soit utilisé le plus souvent dans une acception très concrète, désignant « l'objet tel que l'œil l'appréhende, dans sa forme extérieure » (Gros, DA: commentaire p. 124, note 12.3), certains passages évoquent de manière plus directe encore la présence physique de l'observateur. Sur les cent deux paragraphes

10

[...] et *isparum aedium species sunt uaricae, barycephalae, humiles, latae.*

11

Aspectum uenustum.

12

Tenuis et exilis apparebit.

13

Voir également les notes correspondantes de Pierre Gros. Dans le livre I (I, 3, 2), une trilogie voisine est utilisée pour définir les objectifs de l'architecture: *firmitas, utilitas, uenustas*.

14

Par exemple, DA, III, 3, 11-13.

15

Idem. Notons également la formule de Pierre Gros dans son commentaire au livre III (p. 124, note 13.4): « L'œil et ses exigences valent plus que les nombres. »

16

[...] *item ualuarum aspectus abstruūditur columnnarum crebritate, ipsaque signa obscurantur.*

17

Graciliores uidentur esse aspicientibus.

18

Conspicientibus remittetur aspectus.

19

Laxamentum et aduersus simulacra deorum aspectus dignitatem.

20

Dans son introduction au livre III, Pierre Gros rappelle que les édifices sacrés sont bien le sujet des livres III et IV, comme le signale Vitruve lui-même, mais qu'« à l'analyse concrète de la demeure des dieux et des particularités qui devraient découler de ses exigences culturelles, Vitruve substitue des études typologiques et modulaires ».

21

DA, IV, 8, 6: « Ces types architecturaux doivent leurs modifications aux usages liturgiques. Il ne convient pas en effet d'édifier pour tous les dieux des temples répondant à des principes identiques car, du fait de la diversité des cérémonies, chacun requiert un accomplissement différent des actes culturels ». Incidemment, en III, 3, 6, Vitruve avait déjà souligné que le rythme eustyle répondait aux « besoins du culte ».

22

DA, III, introduction: « [...] les notions qui, dès les premières lignes de III, 1, paraissent devoir être au centre des préoccupations de l'auteur (*symmetria, proportio, ratio*) et qui organisent effectivement la plupart des développements jusqu'à la fin du livre IV, suggèrent le caractère essentiellement théorique des deux *uolumina* et la nature relativement abstraite de leur propos. »

que compte l'édition moderne des livres III et IV, douze renvoient de manière explicite à un regard posé sur l'édifice ou à l'existence d'un individu amené à se confronter aux temples dispersés dans la ville. Les figures évoquées restent anonymes, mais il est clair que Vitruve n'a pas seulement en tête une inspection autoptique qui serait conduite par l'un de ses pairs ou par l'empereur. L'auteur prévoit que la *species* et la *uenustas* seront mises à l'épreuve de regards multiples. Quelques passages le démontrent sans ambiguïté. Les temples pycnostyles et systyles présentent, selon Vitruve, plusieurs inconvénients liés à la densité des colonnes, dont celui d'obstruer la vue vers les portes du sanctuaire et les statues de culte¹⁶ (DA, III, 3, 3). Quelques paragraphes plus loin, il met en garde les architectes quant à la conception des colonnes d'angles dans le rythme pycnostyle car le danger existe qu'elles apparaissent « trop grêles au regard de l'observateur¹⁷ » (DA, III, 3, 11). Toujours dans le cadre des adjonctions modulaires à effectuer sur un édifice, il évoque leur nécessité en lien avec le regard de « ceux qui le contemplent¹⁸ » (DA, III, 3, 13). Au livre IV, Vitruve introduit une figure particulière, celle du fidèle arrivant devant un temple dorique systyle, pour lequel l'architecte devra avoir pris soin de ménager un entrecolonnement central équivalent à la largeur de trois triglyphes et trois métopes afin de dégager « une perspective majestueuse sur les statues culturelles des dieux¹⁹ » (DA, IV, 3, 8).

De ce panorama rapide des livres III et IV du traité vitruvien, il ressort une certitude. Les temples sont construits pour être regardés, probablement par l'œil expert de l'architecte ou de l'empereur désormais familier de cette science, mais tout autant par l'individu anonyme qui parcourt la ville ou par le fidèle venu rendre visite à un sanctuaire. Il est significatif à cet égard que les considérations liturgiques, dont on aurait pu penser qu'elles guident en partie l'architecture des temples, soient réduites par Vitruve à la portion congrue²⁰. À la fin du livre IV, l'auteur signale laconiquement que les types architecturaux répondent aux usages liturgiques et, tout aussi brièvement, qu'il en va de même pour l'aménagement des autels²¹. Comme cela a déjà été noté, les prescriptions de Vitruve demeurent très théoriques²². Dans notre perspective, on constate que les questions relatives à l'insertion urbanistique des temples, qui conditionne le regard que le marcheur peut poser sur les édifices, ne sont pas non plus abordées dans ces livres²³. En revanche, Vitruve aborde ponctuellement un autre aspect du rapport entre le passant et les lieux culturels, celui de leur accessibilité, c'est-à-dire plus largement de la continuité qui peut s'établir, ou non, entre l'espace urbain dévolu à la circulation et les temples.

23

Le livre I du *DA* contient un paragraphe sur cette question (ch. VII: « L'implantation du forum et des édifices sacrés ») mais dans lequel Vitruve ne propose qu'une typologie très large des emplacements à privilégier pour les temples, en fonction de leur divinité titulaire.

24

Pierre Gros relève le caractère incongru de cet exemple car il concerne un temple de type ionique oriental. Par ailleurs, nous ne retenons pas la mention faite par Vitruve en IV, 3, 8, où il souligne la nécessité d'aménager un entrecolonnement central plus large dans les temples systyles, afin d'offrir un accès dégagé au temple. Bien que la traduction utilise le terme « fidèles » (« afin que l'entrecolonnement central offre plus d'espace aux fidèles entrant dans le temple »), la notion n'est pas présente dans le texte latin qui se contente d'évoquer ceux qui pénètrent dans le temple (« *quo latius medium intercolumnium accedentibus ad aedem habeat laxamentum* »). En l'occurrence, il ne s'agit pas de pénétrer dans la *cella*, mais seulement dans le pronaos.

25

Aditus sine impeditionibus.

26

Multitudo hominum.

27

« De la même façon si les édifices religieux se trouvent le long des voies publiques, ils doivent être établis de telle sorte que les passants puissent se tourner vers eux, et, quand ils leur font face, présenter leurs hommages aux divinités. »

Évoquant les questions d'accessibilité et de circulation à l'intérieur des temples, Vitruve se réfère à deux types de situation, de manière très inégale cependant. À une seule reprise, c'est explicitement un contexte cultuel que l'auteur a en tête, celui d'une supplication d'actions de grâces, lorsqu'il évoque les mères de famille devant franchir côte à côte les entrecolonnements (*DA*, III, 3, 3)²⁴. Dans les autres cas, il ne précise jamais que la présence des visiteurs puisse avoir des motifs cultuels. Le vocabulaire choisi est générique: il est question d'accès dégagé²⁵ (*DA*, III, 3, 6; IV, 3, 4), de répartition de la foule à l'intérieur du sanctuaire²⁶ (*DA*, III, 3, 9), d'espaces de dégagement à aménager (*DA*, III, 3, 9; IV, 3, 8). Les considérations relatives à l'accès et à la circulation à l'intérieur des espaces cultuels sont donc bien prises en compte par Vitruve dans l'aménagement architectural des sanctuaires; à ce titre, son éloge d'Hermogénès est significatif puisqu'il se fonde avant tout sur l'invention qu'il lui attribue du pseudodiptère, où « l'ampleur des dégagements » trouve selon lui sa meilleure expression (*DA*, III, 3, 9). Cependant, dans notre perspective, les considérations de l'architecte restent floues et l'on peine à voir dans son texte un intérêt particulier accordé au passant. La circulation n'est envisagée qu'à l'intérieur même du temple proprement dit, entre pronaos et *ambulatio*. Et en ressort l'impression que les cérémonies cultuelles forment la toile de fond des réflexions vitruviennes. Certes, ses prescriptions ne vont pas jusqu'à adapter l'architecture d'un temple aux rites qu'il doit accueillir, mais c'est dans le cadre général des célébrations religieuses et des rassemblements qu'elles peuvent générer qu'il se soucie de ménager des espaces. Ainsi, l'unique fois où Vitruve mentionne les passants (*praeteruntes*) dans les livres III et IV – ceux qui, littéralement, vont et passent devant –, il n'envisage qu'un rapport à distance, visuel, entre eux et les sanctuaires; l'entrée des lieux de culte qui se trouvent le long d'une voie doit être du côté de celle-ci, afin que chacun puisse saluer les dieux lorsqu'il croise un temple sur son chemin²⁷ (*DA*, IV, 5, 2). Ce constat est confirmé par la description précise qu'il donne de la basilique de *Fanum Fortunae*, dont il fut le concepteur. Afin que la vue sur l'*aedes Augusti* aménagée dans une exèdre ne soit pas empêchée, la colonnade interne à la basilique s'interrompt devant elle sur l'espace de trois entrecolonnements (*DA*, V, 5, 1, 610). Implicitement, c'est la figure d'un passant déambulant sur le forum que Vitruve a en tête; celui-ci devra pouvoir apprécier le face-à-face urbanistique entre le pouvoir impérial représenté dans l'*aedes Augusti* et la figure de Jupiter, dans son temple, de l'autre côté de la place (fig. 1).

La figure du marcheur, celui qui, parcourant la ville pour vaquer à ses occupations, passe régulièrement devant les temples, n'est pas absente des livres III et IV du *De architectura*. Vitruve, par

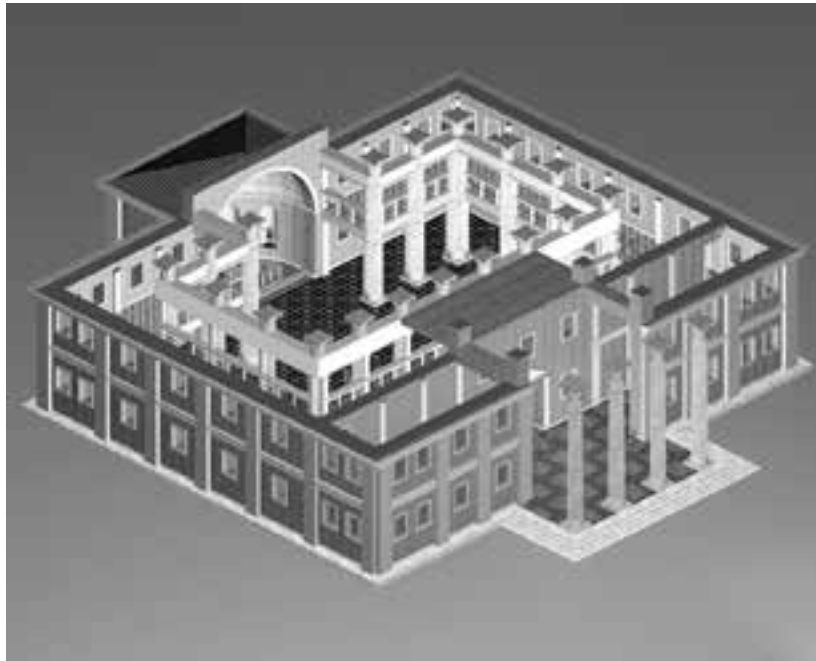


FIG. 1. LA BASILIQUE DE VITRUVÉ À *FANUM FORTUNAE* ET *L'AEDES AUGUSTI*.
SOURCE: [HTTP://WWW.CENTROSTUDIVITRUVIANI.ORG/?PAGE_ID=85](http://www.centrostudivitruviano.org/?PAGE_ID=85)

l'importance qu'il accorde à la façade extérieure des temples, beaucoup plus qu'à leur ordonnancement interne, par l'attention qu'il porte aux corrections optiques, prend en compte le regard du passant. En ce sens, les temples qu'il conçoit à travers les normes édictées ne sont pas de purs objets mathématiques qui trouveraient leur unique finalité dans le respect scrupuleux des règles modulaires. Néanmoins, les temples de Vitruve apparaissent à la lecture du traité comme des édifices dont la fréquentation est avant tout liée aux cérémonies cultuelles, bien plus qu'à l'éventualité de visites individuelles, dont le motif serait religieux ou non. Aucun développement n'est consacré aux espaces qui peuvent entourer le temple et accueillir les passants, tels les portiques ou les esplanades. Il faut donc se tourner vers d'autres sources, littéraires, archéologiques et épigraphiques, pour envisager le rapport plus intime et plus fréquent qui peut s'établir entre le marcheur et les temples de la ville.

LIEUX DE CULTE ET PARCOURS URBAINS

La théorie architecturale n'offre que des éléments de réflexion limités sur la manière dont les individus investissent les sanctuaires et l'examen de pratiques plus concrètes et quotidiennes s'impose pour appréhender cet aspect des parcours urbains. Dans quelle mesure peut-on considérer les sanctuaires comme des espaces publics, non pas au sens juridique du terme, mais au sens où ils étaient susceptibles d'être investis par le public? Pour répondre à une telle question, l'on doit d'abord s'intéresser aux réglementations qui définissaient l'accessibilité des temples. Un épisode rapporté par Tite-Live offre un point de départ. En 203 av. n.è., la deuxième guerre punique entame son dénouement. Scipion l'Africain tente d'imposer à Hannibal les conditions de la paix, alors que, parallèlement, le roi Syphax de Numidie, allié des Carthaginois, arrive à Rome après avoir été capturé. Afin que les dieux de la Ville puissent être légitimement remerciés de cette victoire, le préteur ordonne que toutes les *aedes sacras* soient ouvertes et que les citoyens puissent ainsi aller visiter les dieux tout au long de la journée²⁸ (Liv., 30, 17, 6). À la lecture de ce passage, il apparaît que l'ouverture et la fermeture des temples obéissaient à des règles qui définissaient probablement jours et horaires d'accessibilité pour les édifices sacrés publics. Rien ne suggère que des conditions similaires s'appliquaient à l'ensemble des lieux cultuels. Les sources suggèrent au contraire que les particularités de chaque temple induisaient des modalités d'ouverture spécifiques.

28

*Itaque praetor extemplo edixit
uti aeditui aedes sacras omnes
tota urbe aperirent, circumeundi
salutandique deos agendique
grates per totum diem populo
potestas fieret.*

Des études nombreuses ont déjà été faites pour comprendre le régime d'accès aux temples, plus spécifiquement sur les raisons

de leur fermeture au public, complète ou partielle²⁹. La présence d'objets de valeur à l'intérieur du sanctuaire constitue l'un des premiers motifs mis en avant. Le concept de « temple-musée » renvoie à la pratique attestée à Rome d'utiliser certains lieux de culte pour conserver et exposer des statues ou des tableaux. À côté des œuvres d'art, dont le caractère religieux n'était pas systématique, les pratiques cultuelles elles-mêmes amenaient parfois des richesses à l'intérieur des temples. Les richesses qu'abritait le sanctuaire de Feronia en Étrurie méridionale, à 30 km au nord-ouest de Rome, attirèrent la convoitise. En 211 av. n.è., au cœur de la deuxième guerre punique, Hannibal procéda avec son armée au pillage de ce lieu de culte; selon la version livienne cependant, la crainte religieuse aurait poussé les soldats carthaginois à finalement abandonner son butin (Liv., 27, 2, 8). À Rome comme dans d'autres cités d'Italie, les offrandes atteignaient pour certaines des prix élevés. À *Ariminum*, une inscription gravée sur un autel rappelle le don fait par un particulier, à la suite d'une disposition testamentaire: « [...] et sept statues d'argent, et une effigie en or d'un poids de deux livres, et deux rangs de pierres cylindriques au nombre de trente-trois reliées avec de l'or. Il a ordonné par testament que cela soit offert³⁰ » (CIL, XI, 364 = ILS, 5471a).

Laisser une telle offrande à la vue des visiteurs comportait sans doute un risque important de la voir disparaître. Les vols ne se rencontrent pas qu'en contexte guerrier et Juvénal, par exemple, se moque des cambriolages dont le temple de Mars Ultor est régulièrement victime³¹ (Juvénal, *Sat.*, 14, 258-262). Enfin, les temples accueillait parfois des dépôts monétaires importants. Celui de Saturne par exemple, sur le forum républicain de Rome, accueillait le Trésor public. Ce rapide panorama des richesses contenues dans les sanctuaires doit cependant être complété et nuancé, puisque divers dispositifs existaient qui permettaient l'accès des visiteurs malgré la présence d'objets de valeur.

Les sources révèlent ainsi l'existence de gardiens (*aeditui*), comme le montre, parmi beaucoup d'autres, l'épisode du préteur en 203 av. n.è. Les textes et les inscriptions signalent leur présence dans de nombreux temples. Les vestiges archéologiques n'apportent que difficilement une confirmation, en raison notamment de la difficulté qu'il y a à interpréter des vestiges relatifs à une loge de gardien. À *Herculanum*, William Van Andringa a montré que le système de fermeture du sanctuaire suburbain impliquait que l'*aedituus* dormît sur place, car il ne pouvait être actionné que de l'intérieur. D'autres dispositifs architecturaux permettent de conserver les objets les plus précieux à l'abri d'éventuels vols (De Cazanove et Estienne, 2009: 5-35). Le vocabulaire grec et latin nous apprend l'existence de *thesauroi* et de *donaria* qui devaient prendre la forme de salles annexes à l'intérieur ou à l'extérieur du temple proprement dit, et où étaient conservés, le cas échéant, les objets de valeur (Dubourdieu et Scheid, 2002: 59-80). Des aménagements

29

Parmi les études les plus récentes (Ménard, 2004: 111-120).

30

L'inscription est datée du I^{er} ou du II^e siècle de n.è. (/--/ et / sign(a) arg(entea) VII / et imagine(m) / ex auri p(ondo) II / et fila II / ex cylindris / n(umero) XXXIII / auro clus(is). / T(estamento) p(oni) i(ussit).)

31

Juvénal est cité, avec d'autres exemples, par (Ménard, 2004: 231-243).

permettaient également de protéger les richesses du temple tout en les maintenant visibles aux visiteurs. Par exemple, on trouve sur les parois postérieures de plusieurs *cellae* des espaces peu profonds protégés par des grilles où les biens étaient à l'abri de la convoitise. Les traces de ces agencements architecturaux ont été repérées dans divers sanctuaires, notamment à Castel di Ieri (Abruzzes), où un seuil de pierre aménagé sur toute la largeur de la *cella* servait de support à une grille (De Cazanove et Estienne, 2009: 14-16). Dans le cas des dépôts monétaires, l'existence de pièces fermées constituait la solution la plus fréquente pour empêcher toute intrusion malveillante. Ainsi, dans un premier temps, le Trésor public fut-il probablement conservé dans le podium du temple de Saturne, avant d'être transféré vers la fin de la République dans un édifice construit pour cet usage, mais toujours à proximité du sanctuaire dont il était l'une des dépendances (*LTUR*, IV, 234-235, s.v. «*Saturnus, aedes*»).

Les quelques cas présentés ici offrent un aperçu rapide des motivations qui justifiaient que les sanctuaires puissent être des lieux fermés au public en dehors des jours de célébration officiels. Mais l'accès aux temples n'en était pas moins possible et réel au vu des solutions adoptées des points de vue logistique et architectural. Les visiteurs pouvaient pénétrer dans l'enceinte d'un sanctuaire, sans pour autant avoir accès à l'ensemble des espaces. Le gardiennage du lieu de culte, le cas échéant, s'il implique la présence d'objets à protéger d'éventuels vols et l'existence d'horaires d'ouverture spécifiques, sous-entend aussi la possibilité qu'avaient les individus privés de pénétrer à l'intérieur du sanctuaire. À travers les témoignages littéraires et archéologiques, la vocation des temples à être fréquentés comme des espaces publics ressort plus clairement; ils révèlent par touches successives les différentes occasions qui conduisaient parfois le marcheur à se rendre dans ces lieux et l'usage différencié des espaces qu'il pouvait en faire, en lien avec leur statut profane ou sacré.

En dehors des jours de célébrations religieuses, les passants fréquentaient-ils les temples? Pour quels motifs le marcheur se décidait-il à pénétrer dans un sanctuaire? En toute logique, les actes de piété individuels doivent être examinés en premier lieu puisqu'ils représentent l'activité la plus adaptée au lieu³². Selon Paul Veyne, on observe sous l'Empire un rapport en partie renouvelé des individus avec les dieux, fait d'une plus grande proximité et familiarité (Estienne, 2001: 189-210). Cette piété, qu'il qualifie de «*deuotio moderna*» du siècle des Antonins, se caractérise par une position, s'asseoir auprès des statues divines, et par une attitude plus informelle vis-à-vis du dieu concerné (Veyne, 1989: 175-194). Mais cette fréquentation des temples par des individus désireux d'exprimer leur piété trouve des parallèles plus anciens, notamment à travers l'exemple fameux de Scipion l'Africain dont Valère-Maxime et Dion Cassius affirment qu'il aimait à s'attarder auprès de Jupiter

32

Nous ne nous intéressons pas ici aux petites chapelles de carrefour, disséminées dans la ville, où les passants pouvaient avoir une activité religieuse quotidienne. Ce sont ici les actes culturels privés exécutés au sein de grands sanctuaires publics qui sont retenus.

Capitolin (*ibid.*: 185 [Val. Max., I, 2; Cass., 16, 39]). Les sources littéraires sont cependant plus nombreuses pour la période impériale et le texte de Sénèque, rapporté par Augustin (Sénèque, *De superstitione* [Augustin, *La Cité de Dieu*, VI, 10]), offre une image très vivante des pratiques religieuses privées qui se déroulent chaque jour dans le temple de Jupiter Capitolin. Grâce à l'analyse qu'a proposée Sylvia Estienne de ce passage, il n'y a plus d'ambiguïté sur le contexte des pratiques décrites par Sénèque qui ne propose pas un aperçu d'un jour de fête publique, mais bien le «tableau d'un jour ordinaire sur le parvis du Capitole» (Estienne, 2001: 189-210).

Les motivations religieuses ne sont qu'un aspect de la fréquentation des sanctuaires et les sources révèlent une multitude d'activités et d'occasions qui invitent le passant à franchir le seuil d'un lieu de culte. Un premier ensemble regroupe tout ce que les auteurs associent au repos, à la flânerie et à la sociabilité pour lesquels les sanctuaires offrent des espaces privilégiés. C'est souvent par contraste avec le bruit et l'agitation qui caractérisent les rues romaines que les auteurs latins relèvent le calme des sanctuaires. Martial fournit les descriptions les plus pittoresques de la foule dense que l'on rencontre en permanence dans la ville, des multiples métiers qui occupent l'espace, barbiers, cabaretiers, cuisiniers et bouchers (Martial, *Épigrammes*, VII, 61). Sénèque a, lui aussi, souffert du vacarme ambiant du quartier de la *Meta Sudans* où il habitait et s'en plaint à son ami Lucilius (Sénèque, *Lettres à Lucilius*, 56, 1-5). Face au manque d'espace et de quiétude, les Romains semblent se réfugier volontiers à l'abri des lieux de culte. Les exemples sont très nombreux qui peuvent être convoqués afin d'illustrer la diversité des occasions qu'a le flâneur de s'arrêter à l'ombre d'un temple. L'agencement des aires culturelles en fait des lieux de promenade, de discussion ou de repos. Ainsi, Varron place une causerie entre amis sur l'*area* du temple de Tellus (Varron, *Économie rurale*, I, 2), Martial évoque son ami Canius Rufus qui flâne dans Rome et notamment dans le portique d'un temple (Martial, *Épigrammes*, III, 20), que l'on identifie peut-être avec la *porticus Octaviae*, qui abritait deux temples, ou le portique du temple d'Isis et Sérapis au Champ de Mars (Kardos, 2001: 402). Il signale également la foule oisive qui envahit le portique du temple de Quirinus (Martial, *Épigrammes*, XI, 1, 9-10. Sur le temple, *LTUR*, IV, 185-187). Dans une autre épigramme, le poète évoque la figure d'un philosophe cynique qui aime à s'attarder «dans l'enceinte intérieure du sanctuaire de Pallas notre patronne, et sur le seuil du temple neuf». Plusieurs identifications sont possibles pour ce dernier³³, quoi qu'il en soit, on constate là encore que les lieux de culte offrent un espace adapté au loisir. Ovide s'inscrit dans une thématique similaire lorsqu'il conseille aux hommes en quête d'amour de flâner dans

33

Il peut s'agir du temple de Minerve sur le forum de Nerva, du temple de *Minerva Capta* sur le Caelius, de *Minerva Medica* sur l'Esquilin ou encore du temple de *Minerva Chalcidica* construit par Domitien sur le Champ de Mars.

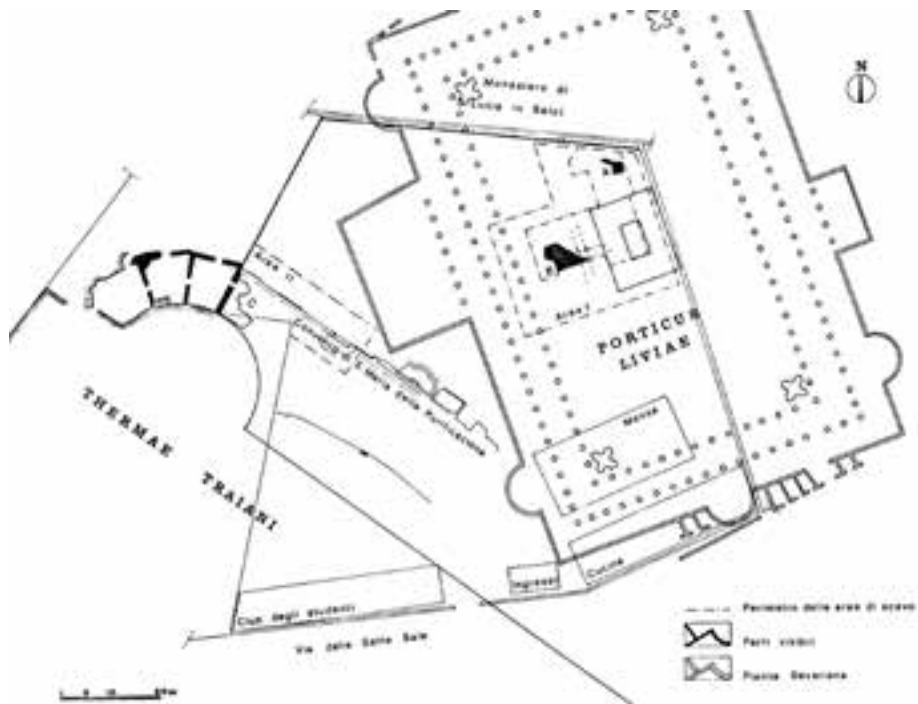


FIG. 2. LE PORTIQUE DE LIVIE ET L'AUTEL DE LA CONCORDE À ROME. SOURCE: D'APRÈS LTUR, IV, FIG. 47

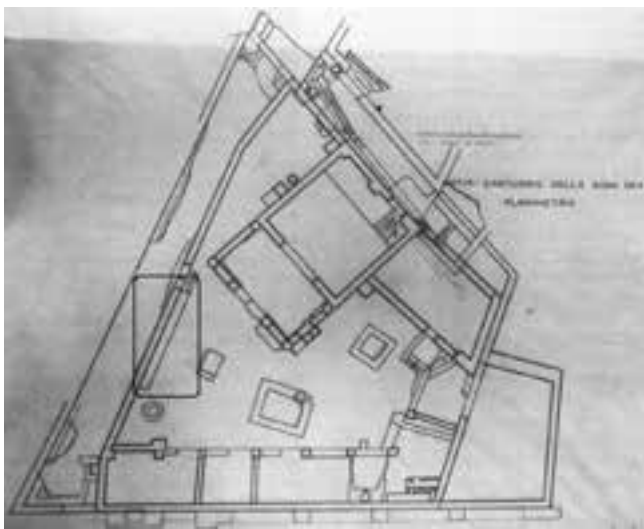


FIG. 3. LE TEMPLE DE BONA DEA À OSTIE. SOURCE: D'APRÈS FLORIANI SQUARCIAPINO, M. RIEGER, A.-K. 2004. HEILIGTÜMER IN OSTIA, MUNICH, DR. F. PFEIL, ABB. 201

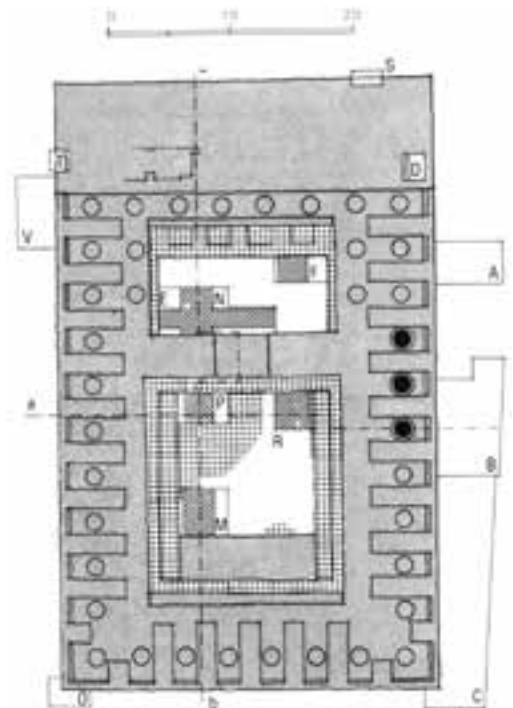


FIG. 4. LE TEMPLE DES DIOSCURES SUR LE FORUM RÉPUBLICAIN À ROME. SOURCE: D'APRÈS LTUR, I, FIG. 136

les jardins du portique de Livie aménagés autour de l'autel de la Concorde (Ovide, *Art d'aimer*, 1, 71-74) (fig. 2). Et Properce va même jusqu'à désigner les temples comme des lieux dangereux pour les femmes vertueuses (Prop., *Élégies*, 2, 19, 9-10). Ce qui ressort, c'est la quiétude dont on jouit à proximité des sanctuaires, grâce aux divers aménagements architecturaux auxquels ils sont susceptibles d'être associés. Ils offrent ainsi un asile au marcheur épuisé par le tumulte de la ville. Dans cette perspective, la présence de portiques autour d'un édifice religieux constitue un élément décisif: ils isolent en partie le sanctuaire de l'agitation urbaine et offrent l'espace nécessaire à l'accueil des visiteurs. Si l'on s'intéresse à l'architecture des lieux de culte mentionnés dans les sources littéraires citées plus haut, on mesure l'espace laissé disponible pour favoriser leur fréquentation pour des motifs non religieux³⁴. Une enquête archéologique à mener de manière approfondie viendrait compléter cette approche. Elle est suggérée par l'épisode du temple de Tellus dans lequel Varron signale l'existence de bancs sur l'*area* du sanctuaire. Cet espace non bâti qui ne peut être désigné qu'en rapport avec un édifice constitue, lui aussi, un lieu possible de la sociabilité ou du repos, surtout s'il comporte un équipement spécifique, ici des bancs (André, 1950: 104-124). L'étude des sources archéologiques sur ces aménagements qui permettaient concrètement l'investissement par le piéton des espaces liés architecturalement aux sanctuaires est délicate; elle concerne en effet des éléments matériels qui n'ont que très peu été conservés, dont les traces archéologiques sont très faibles. Quelques rares exemples en témoignent cependant, ainsi à *Herculanum*, où la terrasse du sanctuaire suburbain est équipée de banquettes (Van Andringa, 2009: 121). À Ostie, le temple de *Bona Dea* présente lui aussi un banc maçonné dans l'*area* située devant le temple (Egelhaaf-Gaiser, 2000: taf. 15.1) (fig. 3). Les témoignages épigraphiques apportent d'autres attestations, ainsi à *Antium*, où C. Iulius Chimarus installe des sièges en marbre dans un sanctuaire; à *Valentia* également, où M. Marcius Celsus installe des bancs dans le temple d'Hercule (respectivement *ILS* 5426 et 5457, cités par Egelhaaf-Gaiser, 2000: 308).

Lieux de détente, les sanctuaires accueillent également des activités profanes dont l'existence même suppose la présence régulière d'un public. Certaines sont attestées par les sources littéraires et sont largement connues, bien qu'il soit parfois difficile de les localiser avec précision: celles de la bibliothèque du temple d'Apollon sur le Palatin par exemple, ou celles du portique d'Octavie et du temple de la Paix (respectivement *LTUR*, I, 55, s.v. «Apollo Palatinus» et *LTUR*, IV, 141-145). Hors de Rome également, le lien entre bibliothèque et temple se vérifie parfois, comme le signale Aulu-Gelle évoquant la bibliothèque installée dans le temple d'Hercule à Tibur (Gell., *Nuits attiques*, 19, 5). Ces attestations sont cependant difficilement exploitables ici, au sens où l'accès aux bibliothèques ne concernait qu'un nombre restreint de personnes.

34

Sur les portiques (Gros, 2011: 95-120). Pour une étude régionale (Frakes, 2009). Par exemple, pour le portique d'Octavie: *LTUR*, IV: 141-145 et fig. 48 et 50: il mesure 119 m de large sur 132,20 m de long.

En revanche, les activités commerciales étaient naturellement susceptibles d'attirer les passants. Une inscription découverte à Rome indique, par exemple, qu'une marchande de fèves tenait son stand sur l'*area* du temple d'Esculape situé sur l'île Tibérine (CIL, VI, 18 = ILS, 3851) (Pancieria, 1970-1971: 124 n. 46). D'autres exemples peuvent être convoqués. Les sources littéraires, archéologiques et épigraphiques permettent de recenser un nombre important de sanctuaires romains concernés par le voisinage immédiat d'activités commerciales (Neudecker, 2005: 81-100). Parmi les cas les plus emblématiques, signalons le temple des Dioscures sur le forum romain, dont les fouilles conduites au début des années 1980 ont révélé la présence de vingt-neuf boutiques installées entre les fondations des colonnes, à l'intérieur du podium (fig. 4). L'une d'entre elles a été identifiée avec une officine de dentiste, où des soins de beauté plus généraux étaient également pratiqués (Neudecker, 2005: 91; LTUR, I, 243-245, s.v. «*Castor, aedes, templum*»). Une recension des individus exerçant un métier à Rome et pour lequel une localisation d'exercice est connue fait apparaître la présence de plusieurs lieux de culte (Monteix, 2009). Bien entendu, ceux-ci peuvent n'être qu'un point de repère topographique et leur mention ne servir qu'à orienter les clients potentiels vers la zone où se trouvait la boutique. Ainsi de L. Lepidius Hermes, *negotiator aerarius et ferrarius*, signalant que son activité se trouve *sub aede Fortunae ad lacum Aretis* (CIL VI, 9964). Mais on doit sans doute faire l'hypothèse d'un lien topographique parfois plus intime dans d'autres cas, comme le suggèrent, d'une part, le nombre important d'inscriptions où un individu mentionne un lieu de culte pour signaler l'endroit où sa boutique se tenait³⁵ et, d'autre part, l'exemple du temple des Dioscures qui atteste la possibilité du voisinage intime des activités sacrées et profanes.

35

On compte 14 attestations sur 133 inscriptions (Monteix, 2009: appendice). L'auteur note d'ailleurs: «Qu'il me soit permis [...] d'extraire les trois caractéristiques principales de la topographie des métiers à Rome mises en évidence par ces travaux: (1) ils se regroupaient dans des quartiers dominés par une activité – sans exclusive cependant –, (2) ce qui se traduirait par l'adoption de toponymes; (3) fréquemment, la concentration s'effectue à proximité d'édifices religieux.» On doit aussi prendre en compte que les édifices religieux sont des références topographiques majeures étant donné leur visibilité dans la trame urbaine et leur nombre à l'échelle de la ville (Bertrand, 2008: 77-81).

CONCLUSION

Des occasions diverses drainaient donc chaque jour les habitants de la ville vers des lieux sacrés. En suivant le marcheur dans la ville romaine, on pénètre à coup sûr dans les sanctuaires. Certes, Vitruve ne livre pas une conception des édifices religieux dont les exigences architecturales seraient de répondre à la présence quotidienne d'une foule de passants, que divers motifs, le repos, la sociabilité, les activités commerciales, amèneraient chaque jour à investir les lieux. Néanmoins, il fait bien des temples, des bâtiments, que les passants sont amenés à contempler, et avec lesquels ils sont susceptibles d'interagir, ne serait-ce qu'à distance, par un regard ou un salut. L'enquête de terrain offre une image plus nette de ces interactions puisqu'elle souligne la diversité des raisons qui conduisent les marcheurs à investir portiques et *areae* quotidiennement. La vision offerte ici est celle de sanctuaires intégrés aux parcours urbains. De nombreuses

questions demeurent, les horaires d'ouverture, la part réelle des sanctuaires accessibles et fréquentés sur l'ensemble des édifices religieux de Rome, l'insertion architecturale des activités profanes à l'intérieur ou immédiatement à l'extérieur immédiat de ceux-ci. Ainsi, cette première approche éclaire-t-elle la vie quotidienne des sanctuaires peuplés d'hommes et de dieux tout à la fois. Une étude analytique l'enrichirait en tentant de comprendre à l'échelle de chaque lieu de culte les modalités de son ouverture aux passants et aux activités qui, le cas échéant, pouvaient conduire leurs pas jusque-là.

Audrey Bertrand est historienne. Depuis 2010, elle est membre de l'École française de Rome, section Antiquité. Ses domaines actuels de recherche sont les colonies romaines de l'espace adriatique: statut colonial, religion publique, approche urbanistique et architecturale. En 2009, elle a obtenu son doctorat d'histoire à l'École pratique des Hautes Études de Paris sous la direction de M. John Scheid avec la thèse: «*Effigies Romae?* Le paysage religieux des colonies adriatiques de l'Italie centrale (III^e s. av. n.è.-III^e s. de n.è.)». De 2003 à 2010, elle a été monitrice et attachée temporaire d'enseignement et de recherche – (ATER) – aux Universités de Paris-Est Marne-la-Vallée et Paris VII Denis-Diderot.

BIBLIOGRAPHIE

LES SOURCES LITTÉRAIRES:

OVIDE, *PROPERCE*, *SÉNÈQUE*, *VARRON*, *VITRUIVE*

OVIDE, *Art d'aimer*, I, établi, traduit et commenté par Henri Bornecque, Paris, Les Belles Lettres, 1924.

PROPERCE, *Élégies*, 2, établi, traduit et commenté par Simone Viarre, Paris, Les Belles Lettres, Collection des Universités de France, 2005.

SÉNÈQUE, «De superstitione», dans saint Augustin, *De La Cité de Dieu*, texte de la 4^e éd. de B. Dombart et A. Kalz, traduction française de G. Combès, Bruges, Desclée de Brouwer, 1959-1960.

SÉNÈQUE, *Lettres à Lucilius*, 56, 1-5, établi par F. Préchac et traduit par H. Noblot, Paris, Les Belles Lettres, Collection des Universités de France, 1945-1964.

VARRON, *Économie rurale*, établi, traduit et commenté par Jean Heurgon, Paris, Les Belles Lettres, Collection des Universités de France, 1978.

VITRUIVE, *De architectura*, III, établi, traduit et commenté par Pierre Gros, Paris, Les Belles Lettres, Collection des Universités de France, 1990.

VITRUIVE, *De architectura*, IV, établi, traduit et commenté par Pierre Gros, Paris, Les Belles Lettres, Collection des Universités de France, 1992.

VITRUIVE, *De architectura*, V, établi, traduit et commenté par Catherine Saliou, Paris, Les Belles Lettres, Collection des Universités de France, 2005.

LES OUVRAGES DE RÉFÉRENCE

ANDRÉ, J. 1950. «Les noms latins du chemin et de la rue», *Revue des études latines* n° 28, p. 104-134.

BERTRAND, A. 2008. «De la rue aux lieux de culte: réflexions sur les modalités d'une interface urbanistique dans les villes romaines» dans P. Ballet, N. Dieudonné-Glad et C. Saliou (sous la dir. de), *La rue dans l'Antiquité. Définition, aménagement et devenir de l'Orient méditerranéen à la Gaule*, Actes du colloque de Poitiers, 7-9 septembre 2006, Rennes, PUR.

BRUNT, P. A. 1980. «Free labour and public works at Rome», *JRS* n° 70, p. 81-100.

CÀSSOLA, F. 1970. «Livio, il tempio di Giove Feretrio e la inaccessibilità dei santuari di Roma», *Rivista storica italiana*, LXXXII n° 1, p. 5-30.

CORSO, A. 1983. «Territorio e città dell'Italia settentrionale nel *De architectura* di Vitruvio», *Archeologia veneta*, n°6, p. 49-69.

DE CAZANOVE, O.; ESTIENNE, S. 2009. «Offrandes et amendes dans les sanctuaires du monde romain à

l'époque républicaine», *Archiv für Religionsgeschichte* n° 11, p. 5-35.

DUBOURDIEU, A.; SCHEID, J. 2002. «Lieux de culte et lieux sacrés: les usages de la langue», dans A. Vauchez (sous la dir. de), *Lieux sacrés, lieux de culte, sanctuaires. Approches terminologiques, méthodologiques, historiques et monographiques*, Rome, EFR, p. 59-80.

EGELHAAF-GAISER, U., 2000. *Kulträume im römischen Alltag*, Stuttgart, Franz Steiner, taf. 15.1.

ESTIENNE, S. 2001. «Les dévots du Capitole. Le "culte des images" dans la Rome impériale, entre rites et superstition», *MEFRA* n° 113, p. 189-210.

ESTIENNE, S. 2000. «Les lieux du religieux à Rome de César à Commode: un état de la question», *Pallas* n° 55, p. 155-175.

FRAKES, J. F. D. 2009. *Framing public life: the portico in Roman Gaul*, Vienne, Phoibos Verlag.

GRIMAL, P. 1943. *Les jardins romains à la fin de la République et aux deux premiers siècles de l'Empire: essai sur le naturalisme romain*, Rome, BEFAR 155, p. 188-189.

GROS, P. (1996) 2011. *L'architecture romaine. 1 – Les monuments publics*, Paris, Picard, 3^e éd.

GROS, P. 1995. «Structures et limites de la compilation vitruvienne dans les livres III et IV du *De architectura*», *Latomus*, 34, 4, p. 986-1009.

- GROS, P. 1994. «*Munus non ingratum*. Le traité vitruvien et la notion de service», dans *Le projet de Vitruve. Objet, destinataires et réception du De architectura*, Actes du colloque international organisé par l'École française de Rome, l'Institut de recherche sur l'architecture antique du CNRS et la *Scuola normale superiore* de Rome, Rome, 26-27 mars 1993, CEFR 192, Rome, EFR, p. 75-90.
- GUILHEMBET, J.-P. 2005. «Sur la peinture du temple de Tellus. (Varron, *Res rusticae*, I, 2, 1)», dans X. Lafon; G. Sauron (éd.), *Théorie et pratique de l'architecture romaine. Hommages à Pierre Gros*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, p. 53-60.
- KARDOS, M.-J. 2001. «L'*Vrbs* de Martial. Recherches topographiques et littéraires autour des *Épigrammes* V, 20 et V, 22», *Latomus*, 60, 2, p. 402.
- KESSISSOGLU, A. 1993. *Die fünfte Vorrede in Vitruvius De architectura*, (Studien zur klassischen Philologie 68), Francfort, P. Lang.
- MARTIAL. 1930-1933. *Épigrammes*, éd. J. Izaac, CUF, Paris, Les Belles Lettres.
- MÉNARD, H. 2004. «Un aspect de la *custodia templorum*: les *aeditui*», dans A. Vigourt et al., *Pouvoir et religion dans le monde romain en hommage à Jean-Pierre Martin*, Paris, PUPS, p. 111-120.
- MONTEIX, N. 2009. «'Caius Lucretius [...], marchand de couleurs de la rue du fabricant de courroies'. Réflexions critiques sur les concentrations de métiers à Rome», dans G. Sanidas; d'A. Esposito (sous la dir. de), *La concentration spatiale des activités et la question des quartiers spécialisés*, actes du colloque international, Presses du Septentrion, à paraître. Preprint en ligne [http://hal.archives-ouvertes.fr/docs/00/61/89/21/PDF/Lille_2009_Monteix.pdf].
- NEUDECKER, R. 2005. «Ein göttliches Vergnügen. Zum Einkauf an sakralen Stätten im kaiserzeitlichen Rom», dans R. Neudecker; P. Zanker (éd.), *Lebenswelten. Bilder und Räume in der römischen Stadt der Kaiserzeit*, Palilia, Band 16, p. 81-100.
- PANCIERA, S. 1970-1971. «Nuovi documenti epigrafici per la topografia di Roma antica», *Atti della Pontificia Accademia romana di archeologia*, III, *Rendiconti* 43, p. 109-134.
- SCHEID, J. 1995. «Les espaces culturels et leur interprétation», *Klio* n° 77, p. 424-432.
- SCHEID, J. 1996. «Pline le Jeune et les sanctuaires d'Italie. Observations sur les lettres IV, 1; VIII, 8 et IX, 39», dans A. Chastagnol, S. Demougin et C. Lepelley (éd.), *Splendidissima ciuitas. Études d'histoire romaine en hommage à François Jacques*, Paris, Presses de la Sorbonne, p. 242-258.
- STEINBY, E. M. (éd.) 1993-2000. *Lexicon topographicum urbis Romae*, Rome, Quasar.
- Van ANDRINGA, W. 2009. *Quotidien des dieux et des hommes. La vie religieuse dans les cités du Vésuve à l'époque romaine*, Rome, École française de Rome.
- VEYNE, P. 1989. «La nouvelle piété sous l'Empire: s'asseoir auprès des dieux, fréquenter les temples», *Revue de philologie, de littérature et d'histoire anciennes*, 63, 2, p. 175-194.

**LA VILLE EN CHANTIER
OU LA MARCHÉ ENTRAVÉE:
VERS UNE PERCEPTION
RENOUVELÉE
DE L'URBANISME
ORIENTAL ROMAIN**

Laurent Tholbecq 33

La communication vise à explorer le rapport entretenu entre la marche et l'espace urbain dans le monde romain. Pour ce faire, les occurrences du terme *ambulatio* sont étudiées chez Celse, lequel recommande la pratique de la marche en plein air plutôt que celle effectuée « sous un toit ». Elle se penche ensuite sur le cadre de cet exercice, promenades ouvertes et portiques couverts. Il est ainsi fait écho aux recherches les plus récentes qui ont exploré les modalités de la construction des portiques urbains en Orient (Palmyre, Gerasa de la Décapole) et souligné le caractère morcelé voire inabouti de leur mise en œuvre. On est par ailleurs revenu sur le constat réalisé de longue date par Jean Sauvaget d'un empiètement du portique par les fonctions marchandes des boutiques adjacentes; comme l'a brillamment démontré Catherine Saliou, loin de refléter une perte de l'autorité centrale, cet envahissement naturel a, au contraire, provoqué une réaction de celle-ci et la mise en place d'un appareil législatif pragmatique, visant à l'endiguer. Il en ressort que, contrairement aux apparences, les portiques qui flanquent les rues à colonnades des grandes villes de l'Orient romain ne constituent en rien des espaces de circulation piétons privilégiés propices à une marche d'agrément.

**PARCOURIR LA VILLE
LE MARCHEUR
ET LES TEMPLES
À L'ÉPOQUE ROMAINE,
QUELQUES PISTES
DE RÉFLEXION**

Audrey Bertrand 45

Essentiellement ancrée dans la Rome tardo-républicaine et impériale, l'enquête se propose d'affronter une double problématique, la prise en compte du point de vue du passant dans l'architecture et l'aménagement des sanctuaires, d'une part, et la place des édifices cultuels dans les parcours urbains, d'autre part. Le traité d'architecture de Vitruve offre un premier poste d'observation. Les prescriptions de l'architecte quant à la construction des édifices cultuels soulignent l'importance du regard qui sera posé sur les temples, notamment celui des passants. Néanmoins, d'autres types de sources, archéologiques, épigraphiques et littéraires, montrent plus directement que les temples monumentaux s'inscrivent dans les itinéraires que tracent les marcheurs dans la ville. Outre des motivations culturelles, la détente et les activités commerciales étaient, elles aussi, susceptibles d'attirer les passants vers les lieux de culte disséminés dans la ville.

**DANS LES PAS DES INCAS.
ARCHITECTURE
PRÉCOLOMBIENNE
ET SYNTAXE DE L'ESPACE**

Peter Eeckhout 61

L'architecture monumentale de l'Amérique précolombienne

présente un défi intéressant en matière d'utilisation et de parcours des espaces construits, car elle n'est pas documentée par les textes ou d'autres données que celles de l'archéologie et des vestiges eux-mêmes. Dans le cadre de cette étude, le défi est relevé en faisant appel aux concepts et méthodes d'analyse des systèmes de circulation interne développés pour l'architecture contemporaine par Hillier et Hanson (*The Social Logic of Space*, 1984). L'analyse des accès, en particulier, est appliquée au palais inca de Puruchuco, à Lima. Les résultats sont complétés par les données tirées des fouilles et de l'iconographie vernaculaire, et ensuite comparés à ceux de l'analyse des palais et résidences d'élite de la région avant son incorporation à l'Empire inca. Il en ressort que les Incas se sont servis des géotypes locaux dans la conception de leurs propres structures administratives et de gestion, ce afin de mieux asseoir leur autorité via les habitus traditionnels.

**QUAND LA MARCHÉ
RACONTE LA VILLE
QUELQUES ITINÉRAIRES
DE LA COUR À BRUXELLES
(XVI^e-XVII^e SIÈCLES)**

**Stéphane Demeter
et Cécilia Paredes 81**

Au cours des siècles passés, la ville a été régulièrement parcourue à pied par les élites urbaines à l'occasion de manifestations publiques. La marche à travers la ville apparaît dans ce contexte comme le fil directeur de véritables spectacles

ambulants qui ont contribué à asseoir le pouvoir d'un souverain ou de ses représentants sur un territoire. À la lumière des livres de cérémonies et d'autres témoignages, la présente contribution s'attache aux pas de ces marches d'autrefois à Bruxelles, aux XVI^e et XVII^e siècles. L'étude des textes suivant une perspective diachronique et la mise en cartographie des informations livrées permettent de reconstituer des itinéraires qui, au fil du temps, se sont imposés comme des cheminements récurrents et particuliers dans la ville, à la fois historiques et symboliques. Ces marches racontées à la fois par le texte et l'image, racontent à leur tour... Elles nous éclairent sur la pratique de la ville par les acteurs et spectateurs des festivités urbaines et sur la ville elle-même.

**EMBELLIR LA VILLE
POUR LE PIÉTON:**

**LA PRISE EN COMPTE
ESTHÉTIQUE ET
FONCTIONNELLE
DU PIÉTON DANS LA
LITTÉRATURE SUR LES
EMBELLISSEMENTS DE
PARIS DE PIERRE PATTE
À EUGÈNE HÉNARD**

Nicolas Lemas 103

Contrairement à ce que voudrait une certaine vulgate historiographique, la notion d'embellissement qui se développe entre la deuxième moitié du XVIII^e siècle et la Belle Époque n'implique pas seulement un aménagement utilitaire des villes pour les flux économiques. En se centrant

sur la figure d'Eugène Hénard, replacée dans la tradition issue des Lumières qui est la sienne, ce texte montre, à travers une réflexion sur les parcours urbains idéaux, combien les besoins et les comforts du piéton sont non seulement au cœur des ambitions embellisseuses, mais en outre unifient une notion en apparence composite, voire contradictoire, écartelée entre esthétique et utilitarisme.

**LES FLÂNEURS, OBSER-
VATEURS DU « PAYSAGE DES
GRANDES CITÉS »**

**DANS LE QUARTIER DU
WEST END À LONDRES
AU DÉBUT DU XIX^e SIÈCLE**

Dana Arnold 123

L'histoire des villes et des espaces a été largement limitée aux récits de la vie des architectes et de leurs commanditaires ou de leur planification. À l'opposé, cet essai s'attache à la façon dont des individus peuvent servir à expliquer des réseaux de relations sociales, culturelles et spatiales ou à les articuler. Les acteurs spécifiques qui m'intéressent sont les cousins londoniens des « flâneurs » de Charles Baudelaire, observateurs nonchalants du « paysage des grandes cités », qui se sentent chez eux dans le flot anonyme de la foule urbaine. Mon intention est ici d'explorer les relations entre l'individuel et la foule urbaine dans le cadre particulier du quartier du West End de la ville de Londres du début du XIX^e siècle. Londres, une cité moderne avec ses nouveaux spectacles urbains, créait une

atmosphère de rêve pour le flâneur. La nouveauté de ces espaces donnait une impression de perte des repères spatiaux, et faisait de l'environnement urbain une expérience étrange et sublime. Ce genre de réaction était le résultat de la relation établie entre la nouvelle société métropolitaine (avec ses flâneurs) et les nouveaux espaces urbains.

**ARPEN-
TER,
GUIDER, JALONNER
LA MARCHÉ, OUTIL
DES PROCESSUS
PARTICIPATIFS EN
ARCHITECTURE ET UR-
BANISME DU XX^e SIÈCLE**

Judith le Maire 133

La marche est une pratique récurrente et spécifique des architectes et des urbanistes qui produisent des projets en participation avec les habitants des lieux qu'ils vont travailler. C'est à la fin du XIX^e siècle qu'émerge, à travers les écrits de Patrick Geddes, la préoccupation de faire participer les citoyens au projet urbain. La marche est dès ce moment identifiée comme un outil pour les concepteurs et pour les citoyens, admis comme connaisseurs du terrain. Elle est un instrument de compréhension et de conception, décliné ici sous trois fonctions: arpenter, guider, jalonner. Arpenter d'abord afin de réaliser un diagnostic en portant une attention particulière au site du projet. La marche constitue une dimension incontournable de l'enquête fouillée du contexte dans sa double envergure – physique et humaine. Les connaisseurs – qui ont arpenté le

terrain et mené l'enquête – vont diffuser les informations, les propositions recueillies dans des expositions, guidant le visiteur comme s'il était dans les lieux. Quant à l'arpentage, le dessin du projet prend souvent le pas humain comme mesure. Le quartier est conçu en fonction des distances à parcourir à pied avec l'ambition de favoriser les rencontres et les rapprochements. Pour ce faire et afin de prolonger l'expérience participative dans l'usage et la gestion du projet, le plan est maillé d'équipements destinés aux rassemblements. Ces lieux communs sont les supports d'une gestion concertée et partagée du quartier.

**LA MARCHÉ,
LE MARKETING
DU CORPS**

Dominique Rouillard 149

Les Situationnistes, puis d'une autre manière Michel de Certeau, voyaient dans la ville « par la marche » ce qui échapperait à toute projection et prédétermination : la dérive (psychogéographique), le refoulé de la ville, son irréprésentable, sa pratique même qui l'éloigne de toute totalité, la démultiplie. La marche inspirait ces grands penseurs de la société (post) moderne et urbaine, comme elle l'avait fait un siècle plus tôt pour le premier d'entre eux, Baudelaire. Un autre contemporain des années 1950 et 1960, l'architecte britannique Brian Richards, avait replacé la marche dans l'actualité de la pensée progressiste et futuriste de toute une génération, en exposant

les technologies permettant d'améliorer les mobilités de ce nouvel usager de la ville, et de transformer la ville elle-même en un mouvement fluide.

**ENTRE URBANISME
ET DÉPLACEMENTS
AU GRAND LYON**

Bernard Lensele 167

La prise en charge des déplacements internes au Grand Lyon, l'une des plus grandes agglomérations françaises après Paris, est une démarche qui a fait ses preuves et qui concerne toute la panoplie des modes de transport. Depuis maintenant plusieurs décennies, les modes de déplacement doux, aussi appelés modes actifs, notamment le vélo et la marche à pied, sont l'objet de prises en charge dans le cadre des aménagements urbains, que ce soit par le retraitement des espaces publics ou en complément des politiques de stationnement.

Ces dernières années, la marche urbaine, complément naturel et indispensable des autres modes, a été facilitée par ces aménagements et par les travaux de mise en accessibilité des équipements publics. D'autres mesures d'encouragement sont en cours, en vue de permettre une véritable multimodalité et un enrichissement des pratiques urbaines au sein de l'agglomération lyonnaise.

Ceci se fait dans le cadre d'une démarche comparative à l'échelle européenne, qui se révèle extrêmement enrichissante.

**LA MEILLEURE FAÇON
DE MARCHER
UNE ANALYSE DES
RAPPORTS INÉGAUX
À LA MOBILITÉ
CONTEMPORAINE**

Christine Schaut 177

Cet article a une double ambition: il s'agit, d'une part, de soumettre la pratique de la marche en ville à une lecture sociologique et critique alors que ce mode de mobilité bénéficie d'une image qui pourrait l'en dispenser. L'article entend montrer que la pratique de la marche n'est pas toujours et pour tous associée au choix et à la liberté. Elle n'est pas toujours perçue comme socialement légitime, mais bien comme un stigmat social, à côté d'autres. Cette analyse critique s'appuie en premier lieu sur la lecture d'auteurs ayant abordé la question de la mobilité contemporaine et des nouvelles inégalités qui s'y forment et auxquelles la pratique de la marche n'échappe pas et ensuite sur la présentation de figures concrètes de marcheurs éprouvés et contraints qui constituent en quelque sorte la face sombre de la mobilité contemporaine. D'autre part, en seconde partie conclusive, l'article se propose d'évoquer les conditions de possibilité de la marche comme pratique de résistance à la ville « panorama » décrite par de Certeau, participant ainsi et à côté d'autres usages urbains à la constitution même éphémère, fragile et instable de la ville « métaphorique », soutenue par le même auteur.

**ÊTRE MOBILE AUJOURD'HUI:
QUELQUES ACQUIS RÉ-
CENTS DE LA RECHERCHE
EN SCIENCES SOCIALES ET
ENSEIGNEMENTS POUR
LA MARCHÉ URBAINE**

Michel Hubert 189

Ce texte traite de la problématique de la marche urbaine à l'aune de la recherche en sciences sociales sur la mobilité en général. Bon nombre d'auteurs en effet, sans nécessairement toujours traiter de la marche en tant que telle, développent des propos qui permettent de dégager des réflexions utiles pour cette problématique.

Ainsi, l'histoire urbaine nous invite à appréhender l'évolution de la place de la marche dans la ville et à regarder les transformations urbanistiques, en particulier celles issues de la période moderniste, sous l'angle des barrières mises aux déambulations piétonnes par les grandes infrastructures de transport. Ensuite, à partir de la distinction entre mobilité et déplacement, peut-on interroger la marche urbaine dans sa capacité à nous donner accès, de manière sensible, à des contextes certes géographiquement proches, mais pourtant socialement très différents. Dans la même veine, on peut également se demander si la marche urbaine s'inscrit ou non dans l'injonction à être mobile qui caractérise les sociétés contemporaines et si elle concourt ou non à renforcer notre capital de mobilité.

De son côté, la construction d'« attitudes spatio-temporelles » permet de mieux appréhender les logiques qui sous-tendent

la pratique de la marche ou conduisent, au contraire, à l'éviter, à une époque où le temps de déplacement, grâce notamment aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, tend à devenir un temps à part entière. Enfin, dans ce contexte, la signification de l'attente et de l'arrêt, en tant que pause dans une pérégrination, mérite d'être appréhendée dans sa totalité, ainsi que les dispositifs mis en place pour améliorer le confort de ces deux moments inséparables du mouvement.